Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

Ouébec

DÉFINITION

AFFICHAGE

AIDE-MÉMOIRE CLINIQUE Mesures PCI en zone TIÈDE ou CHAUDE Milieux d'hébergement hors-hospitaliers (autres que CHSLD et URFI)

ZONE TIÈDE ET CHAUDE

La terminologie des regroupements retenue par le MSSS :

Zone froide : Clientèle sans COVID-19 (vert)

Zone tiède : Chambre d'un usager en investigation de la COVID-19 ou COVUD-19 suspectée

(jaune)

Zone chaude: Chambre d'un usager avec COVID-19 confirmée¹ (**rouge**)

Zone propre: Espace commun que l'on désire garder propre (ex. : poste infirmier, pharmacie,

salle de repos, etc.)

Zone de déshabillage : Il s'agit d'un espace sécuritaire et délimité au sol où un employé peut procéder au

retrait de son ÉPI

Aire de confinement :Il s'agit de l'ensemble de toutes les zonesÉPI :Équipement de protection individuelle

• Afficher l'Aide-mémoire consignes pour l'arrivée au travail à l'endroit où se changent les employés.

• Afficher des repères visuels démontrant le cheminement et l'identification des lieux (zone, entrée, sortie, particularités, etc.).

• Avant d'entrer dans la zone ou dans la chambre, mettre en place l'affiche :

Usagers symptomatiques ou COVID-19 confirmé

Voir affiches détaillées :

- Port: Précaution gouttelette contact protection oculaire APR
- Retrait: Précaution gouttelette contact protection oculaire APR

Voir affiches abrégées :

- Entrée zone froide à zone tiède APR
- Sortie zone tiède à zone froide APR

Usager en contact et asymptomatique

Voir affiches détaillées :

- Précaution gouttelette contact protection oculaire
- Retrait: Précaution gouttelette contact protection oculaire

Voir affiches abrégées :

- Entrée zone froide à tiède gouttelette
- Sortie zone tiède à froide gouttelette
- Mettre en place l'affiche sur les consignes de la buanderie.
- Si des visières ne sont pas disponibles, mettre en place la <u>procédure de réutilisation des protections</u> <u>oculaires en milieu hors-hospitalier</u>.
- Mettre en place l'affiche Consignes du masque de procédure.
- Toute autre affiche jugée pertinente au milieu.
- Les affiches ici mentionnées sont disponibles sur le site *pcicisssmo.com* pour les partenaires externes.

GÉNÉRALITÉS DANS LES ZONES

- Respecter les mesures de PCI même lors des pauses et des repas : distanciation physique de 2 mètres, port du masque de procédure, hygiène des mains et désinfection de la surface de repas.
- Si un employé doit aller dans plusieurs zones, il doit toujours commencer sa tournée dans une zone froide, tiède, puis chaude.
- Selon le milieu, éviter la nourriture au poste. L'hydratation est permise au poste, mais doit être de courte durée et l'employé doit s'assurer d'être à plus de 2 mètres d'un collègue.
- Assurer une ventilation naturelle de la pièce en procédant à l'ouverture des fenêtres ou des portes donnant vers l'extérieur d'une durée d'environ 10-15 minutes, au moins deux fois par jour à certains moments stratégiques de la journée.

¹ Tous les usagers doivent avoir un diagnostic confirmé afin d'utiliser cette appellation et surtout pour considérer cette zone comme cohorte

Direction émettrice	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Entrée en vigueur :	2021-02-01	
AMC-DSIEU-6079 (Rév. 2021-10)		Révision :	2021-10-05	



AIDE-MÉMOIRE CLINIQUE Mesures PCI en zone TIÈDE ou CHAUDE Milieux d'hébergement hors-hospitaliers (autres que CHSLD et URFI)

EN ARRIVANT AU TRAVAIL

- Compléter le formulaire ou le registre de surveillance des symptômes.
- Se référer à l'Aide-mémoire consignes pour l'arrivée au travail.
- Procéder à l'hygiène des mains avant de mettre le masque.
- Porter du masque de procédure dans les aires communes visées par le décret ministériel.
- Porter l'APR / masque N95 lorsque l'usager correspond à l'un des deux cas de figure suivant :
 - o Un usager présentant un tableau clinique compatible avec la COVID-19;
 - o Un usager en attente d'un résultat de test de laboratoire pour le SRAS-CoV-2 justifié par la présence d'un symptôme compatible ou d'un contact jugé à risque par la santé publique ou l'équipe PCI locale.
 - * Le port de la visière plutôt que la lunette de protection est recommandée en zone chaude.
 - Jeter après chaque utilisation.

AVANT D'ENTRER DANS LA ZONE OU DANS LA CHAMBRE

 Se référer à l'affiche port de l'équipement de protection : précaution gouttelette-contact-protection oculaire ou précaution gouttelette-contact-protection oculaire-APR

DANS LA ZONE OU DANS LA CHAMBRE TIEDE OU CHAUDE (ENTRE 2 USAGERS ET AVANT DE SORTIR)

• Se référer à l'affiche retrait de l'équipement de protection : précaution gouttelette-contact-protection oculaire ou précaution gouttelette-contact-protection oculaire-APR

DANS L'AIRE DE CONFINEMENT (SELON LE MILIEU)

 Ne pas porter d'ÉPI (outre le masque) dans le poste, la pharmacie, les aires communes, les toilettes, car ces endroits doivent demeurer propres.

AVANT DE QUITTER L'AIRE DE CONFINEMENT (SELON LE MILIEU)

Si applicable selon le milieu:

• Revêtir un sarrau dédié à l'intervenant pour quitter la zone temporairement (ex. : pause). Au retour, le sarrau doit être déposé sur un crochet ou un support, identifié au nom de l'employé (un post-it peut être mis au-dessus du crochet). Le sarrau ne doit pas être à proximité d'autres vêtements. À la fin du quart de travail, déposer le sarrau dans un panier ou un sac dédié pour la buanderie.

AVANT DE QUITTER L'ÉTABLISSEMENT

• Retirer les vêtements de travail et mettre des vêtements (incluant les souliers) qui ne sont pas entrés dans la zone avant de quitter l'installation.

Direction émettrice	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Entrée en vigueur :	2021-02-01
AMC-DSIEU-6079 (Rév. 2021-10)		Révision :	2021-10-05

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

Ouébec

AIDE-MÉMOIRE CLINIQUE Mesures PCI en zone TIÈDE ou CHAUDE Milieux d'hébergement hors-hospitaliers (autres que CHSLD et URFI)

• S'assurer de respecter les pratiques de base en tout temps pour les soins de base dispensés à tous les HYGIÈNE DES MAINS usagers et dans tous les milieux. (ex.: hygiène des mains, utilisation d'un ÉPI, gestion du linge et des déchets, désinfection de la toilette après chaque utilisation). • Procéder à l'hygiène des mains (HDM) en s'assurant d'avoir un temps de friction entre 15 et 20 secondes : Selon les 4 moments et avant de manipuler du matériel propre; Dès que l'ÉPI au niveau du visage (masque et protection oculaire) est touché par les mains du travailleur: Avant de manipuler le dossier (il n'y a pas de quarantaine pour le dossier). • Utiliser l'eau et le savon pendant 40 à 60 secondes si présence de souillures visibles sur les mains ou après avoir pris soin d'un usager en Précautions additionnelles Contact+. • S'assurer de la disponibilité, en tout temps, des équipements de protection individuelle et de tout autre matériel. MATÉRIEL Utiliser du matériel dédié pour les soins (ex. : thermomètre, stéthoscope, appareil à tension artérielle, etc.). Pour le matériel qui est partagé entre 2 usagers, s'assurer d'une désinfection avec les lingettes désinfectantes requises. Respecter le temps de contact indiqué sur le contenant. • Privilégier une toilette dédiée ou une chaise d'aisance dédiée. • Utiliser les enveloppes hygiéniques pour la gestion des liquides biologiques. **ENCADREMENT** • S'assurer d'avoir des Champions PCI à tous les guarts de travail. Ils peuvent utiliser la liste de vérification afin d'émettre des rétroactions immédiates. • De façon périodique, selon le milieu, s'assurer de la réalisation d'audits sur l'hygiène des mains et sur le port et le retrait des ÉPI par les intervenants formateur PCI. • Privilégier l'isolement des usagers dans une chambre individuelle : o Éviter que les usagers soient hébergés dans un espace restreint avec un grand nombre d'usagers. • Tenter de garder les usagers dans leur chambre/zone et éviter qu'ils s'approchent à moins de 2 mètres du **JSAGER** matériel propre. • S'il peut le tolérer, et selon le type de soin donné, le port du masque médical par l'usager est recommandé. Il est possible aussi pour l'usager de se couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir ou un linge propre. Concernant les visites : se référer aux mesures de gradation pour les proches aidants et les visites humanitaires Feuillet d'information s'adressant aux visiteurs et aux personnes proches aidante dont le proche est dans un milieu DOCUMENT DE RÉFÉRENCE Visite du proche aidant-contexte CovID-19 en milieu hors-hospitalier-zone tiède ou chaude • Déplacement en CHSLD d'un usager avec diagnostic confirmé ou suspecté de COVID-19 (DIR-10195) Gestion des effets personnels d'un usager suspect ou confirmé COVID-19 (DIR-10203) Vérification EPI-précautions additionnelles-gouttelettes-contact et protection oculaire (AMD-DSIEU-6004) Précautions lors d'intervention médicales générant des aérosols en milieux hors-hospitaliers chez usagers COVID-19-IMGA (AMC-DSIEU-6049) Gradation des mesures : https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003106/ Mesures de prévention et contrôle des infections en fonction de la zone ou milieu des ressources à assistance continue (DIR-10306) Mesures de prévention et contrôle des infections en fonction de la zone ou milieu en RI-RTF (DIR-10207) • Site web : Prévention et contrôle des infections pour milieux hors-hospitaliers

Direction émettrice	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Entrée en vigueur :	2021-02-01
AMC-DSIEU-6079 (Rév. 2021-10)		Révision :	2021-10-05